

L'inventaire régional du patrimoine géologique en Bretagne : situation en 2011

Max Jonin¹ et Pierrick Graviou²

¹ *Société géologique et minéralogique de Bretagne (SGMB),*

² *Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et SGMB*

Contexte administratif

La loi relative à la démocratie de proximité (2002) a inscrit dans notre corpus législatif la notion d'inventaire national du patrimoine naturel comprenant les « richesses géologiques ». Cet inventaire relève de la responsabilité de l'Etat, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) étant chargé d'en assurer la validation scientifique. Les Régions peuvent y contribuer. Des Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) les valident avant la transmission au niveau national.

En 2006, le MNHN réalise, à la demande du ministère, un vade-mecum du patrimoine géologique national qui se veut guide méthodologique [1].

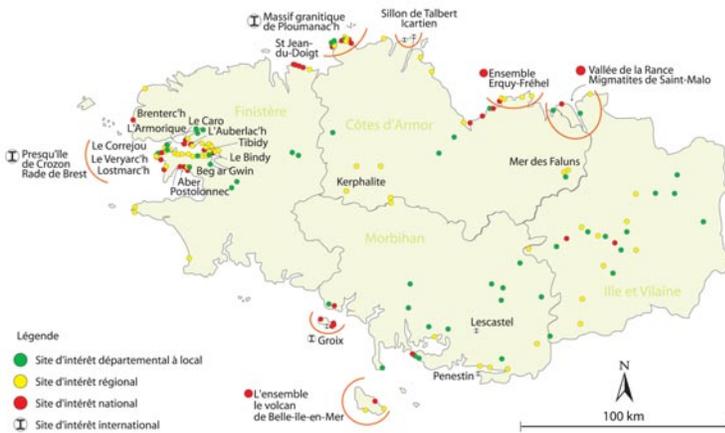
En 2007, le ministère de l'écologie lance l'Inventaire National du Patrimoine géologique (INPg). Dans la foulée, un groupe d'experts se constitue à l'initiative du MNHN pour examiner les inventaires régionaux au fur et à mesure de leur réalisation.

En région, l'initiative appartient à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Situation historique bretonne

En Bretagne, l'initiative associative (SEPNB) et la participation de géologues-naturalistes universitaires a livré dès 1994 un « inventaire régional des sites d'intérêt géologique », avec le soutien financier de la DIREN (aujourd'hui DREAL) [2]. Ce travail pionnier a été présenté lors des 1^{ères} journées régionales du patrimoine géologique de Bretagne en 1998 [3]. Il comprend 153 sites. Le document a alors été diffusé à la DIREN, aux préfetures, conseils généraux, administrations ; en dehors de tout contexte réglementaire cet inventaire a servi aux services de l'Etat pour les avis donnés et pour le porté à connaissance auprès des communes notamment dans le cadre des documents d'urbanisme.

En 1999, la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG) a choisi la Bretagne comme région-pilote pour élaborer et tester une base de données informatique nationale du patrimoine géologique. Ce fut l'occasion d'affiner une méthodologie de l'inventaire, avec la contribution des travaux de la commission « patrimoine géologique » des Réserves naturelles de France (RNF) par un groupe de travail comprenant le BRGM, Géosciences Rennes, la SGMB, la Fédération Française des Amateurs de Minéralogie et de Paléontologie (FFAMP) et RNF. Ce travail a été validé par la CPPG en 2000.

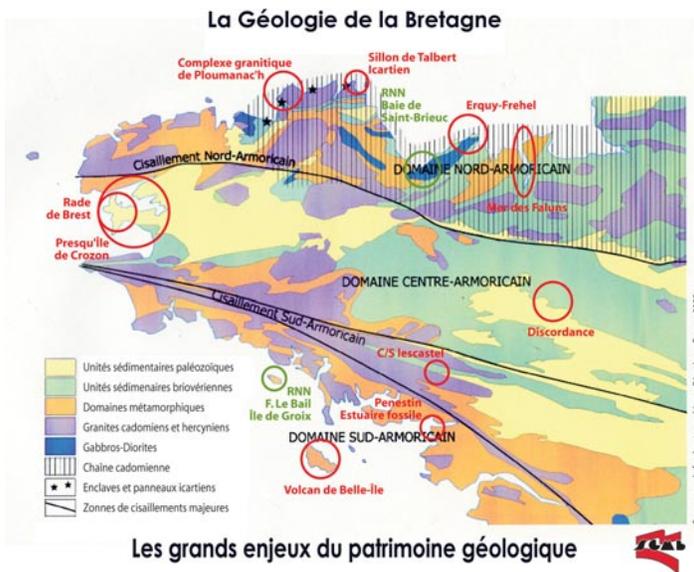


Inventaire du patrimoine géologique breton. Source 2005 SGMB.

En application, l'inventaire breton a été repris en 2005, complété par une évaluation des sites au plan patrimonial et des besoins d'intervention, dans le cadre d'un contrat-nature avec la Région Bretagne [4]. Ce travail a produit deux cartes qui constituent dès lors le tableau de bord pour mettre en œuvre des actions conservatoires sur les quatre départements avec les partenaires.

En 2007, l'exemple breton était présenté à la demande du ministère lors du lancement de l'INPG.

En 2008, le nouveau CSRPN de Bretagne créé une Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) et valide l'inventaire breton.



Situation actuelle en Bretagne

Un inventaire régional existe donc depuis 1994. Il est validé depuis 2008 régionalement selon la méthodologie reconnue nationalement. N'ayant pas encore été saisi dans le nouveau logiciel i-Geotope, il n'a pas été transmis au niveau national pour examen et validation par le MNHN. L'avance historique de la Bretagne n'est donc plus et la région est aujourd'hui en retard sur ce programme. Cela nécessite un investissement de l'administration (DREAL) et la mobilisation de moyens. L'année 2013 pourrait permettre quelque avancée.

Pratiquement, la reconnaissance du patrimoine géologique comme partie intégrante du patrimoine naturel semble une réalité tant à la Dreal que dans les services « espaces naturels » des conseils généraux. Localement, des communes expriment des souhaits et des actions d'information – valorisation sont entreprises.

L'action associative (SGMB) assure à la fois la pression militante et l'expertise, permettant d'une part de compléter l'inventaire et d'autre part de mettre en œuvre partenariats et réalisations concrètes sur le terrain.



La mine d'or, Penestin (Morbihan) un estuaire fossile, site classé (Photo Max jonin).



Le sillon de Talbert, réserve naturelle régionale depuis 2006 (Photo SHOM).

Bibliographie

- [1] De Wever P., Le Nechet Y. et Cornée A., 2006, Vade-mecum pour l'inventaire du patrimoine géologique national, *Mém. HS Soc.géol.Fr.*,12-162 p.
- [3] Jonin M. (coordinateur), 1999, « Patrimoine géologique de Bretagne », *Penn-ar-Bed* n°173-174, SEPNB éditeur, 112 pages.
- [2] Menez P. et Jonin M., 1994, *Inventaire des sites d'intérêt géologique en Bretagne*, document original SEPNB-DIREN Bretagne.
- [4] Jonin M., 2005, *Pour la reconnaissance et la conservation du patrimoine géologique de Bretagne*, rapport SGMB, contrat-nature Région Bretagne.